



Questions : jugement, droit et obligations.

Par **MamanLili**, le **01/05/2020 à 10:35**

Bonjour,

Voilà je me permets de poser mes questions ici car depuis maintenant 3ans nous sommes séparés avec mon ex compagnon et avons un enfant du même âge. Désolé en avance pour ce roman mais c'est la première fois que je vais exposer tout les faits afin d'avoir des conseils.

Tout ce passait vraiment très bien ! Hormis que Monsieur à jugé ne pas devoir me payer de pension (à l'amiable) donc nous sommes passés devant le juge pour établir le fonctionnement de la garde et lui a été contraint de verser cette pension (70 €, ma demande : 100 €, sa proposition devant la juge : 50 €, donc elle a coupé la poire en 2). J'ai cependant accepté tous les petits à côté car Monsieur vivait à 2 h de chez moi et travaillait le samedi matin. Il avait également beaucoup de problèmes d'argent j'ai donc été conciliante également même si je trouvais normal qu'il participe.

Donc il a eu droit de le prendre du samedi 14 h au dimanche 18 h avec possibilité de moduler à l'amiable car nous étions d'accord tout les deux sur le fait que nous voulions que notre enfant voit son père régulièrement et j'ai même rajouté qu'il pouvait me demander de le voir quand il voulait et le prendre également. Nous anticipions le retour de mon ex dans notre région natale, comme moi. Le jugement stipulait le partage de tout les frais (santé, scolaire et garde) ainsi que le fait que les jours fériés soient inclus dans les week-ends du parent.

Pour les frais, Monsieur étant dans une sacré m**** à l'époque, je n'ai jamais rien réclamé, nous étions encore en très bons termes.

Cependant, Monsieur est revenu habiter près de mon logement (de sa famille et ses amis), a eu son logement et un boulot, tout allait toujours bien même si ses horaires n'étant plus les mêmes les contraintes également, cependant il n'avait plus les 2 h de route mais exactement

8 minutes de voiture. Il a commencé à annuler des week-ends pour anniversaire d'amis et soirées arrosées sans aucune remarque de ma part (même si, après 1an à me harceler tout les soirs avant son retour près de chez nous, pour que je ne le remplace pas comme père et ne présente personne, etc. etc., je pensais qu'il le prendrait plus souvent, soit).

Puis arriva sa nouvelle compagne..et patatra, Madame est présentée à notre fils au bout de quelques semaines (je trouve ça dingue même si je m'en fiche car cela faisait partit de ses menaces passées, bref), elle déménage chez Monsieur en moins de 6 mois et elle est maintenant enceinte et ils vont ce marier (tout ça en moins d'un an et demi). Je sais que, de l'extérieur, on pourrait voir ça comme une forme de jalousie de ma part, ce qui n'est pas du tout le cas, je suis très heureuse pour lui et je pense qu'il digère mal mon "je m'en foutisme" royal qu'il refasse sa vie et je ne veux donc pas inclure cet "élément" devant une juge mais, malheureusement, tout à changé depuis.

Nous nous étions arrangés à l'amiable, comme nous pouvions le faire, afin qu'il voit plus son fils, notamment nous avons modifié au vendredi 18 h car il le pouvait dorénavant. Et ça me faisait un meilleur week-end pour me reposer et refaire ma vie également.

Depuis cet année, Monsieur me lance cette demi journée en plus en pleine figure dès qu'il peut car il le prend à son bon vouloir, surtout quand il est disponible, donc à l'heure qu'il veut et annule ou reporte pour des motifs assez flou et toujours farfelus : voiture en panne (alors qu'ils en ont 2) donc c'est à moi de le déposer et venir le récupérer si je veux qu'il voit son père car sinon, tant pis, et si je dis quoi que ce soit ses seuls arguments sont que dans ce cas on retourne au samedi 14 h alors qu'il me parle de garde partagée et qu'à la base nous étions d'accord pour faire ce changement dès son entrée à l'école, ce qui a d'ailleurs posé problème, et oui, nous étions d'accord sur l'école choisie avant qu'il ne mette enceinte sa future femme et ne réalise qu'il devra, dans quelques années, récupérer 2 enfants dans 2 écoles différentes et donc a dit que je l'avais inscrit sans son accord, ce qui est faux. Mais Monsieur à changé d'avis en quelques semaines, sans rien me dire. Je crains donc qu'il n'en joue devant la juge.

De plus Monsieur a du aller chez le médecin avec notre fils.....UNE FOIS..(en sachant qu'il a des problèmes dermatologique donc pour mon cas j'ai eu pas moins de 8 consultations à payer ces 6 derniers mois...sans rien lui demander et peu de remboursements ensuite mais bref) donc pas de pension : il a déduit les 30 euros payés et m'a dit avoir versé les 40 restants (que je n'ai pas eu non plus)... et il estime aussi ne pas devoir payer les 2 mois de juillet et août étant donné qu'il le prend la moitié du temps...je comprends pas sa logique.

Il n'estime plus que les jours fériés soient inclus à son week-end..bah oui Monsieur est très fatigué après son travail (je travaille aussi au passage....) ou doit faire réparer sa voiture au midi donc ne viendra le chercher que du lendemain soir...

Tout des petites choses comme ça....

Malgré mes efforts et conciliations passées il a tout oublié et change du tout au tout..

Donc mes questions ;

- A t-il le droit de modifier tout les petits détails à sa sauce ou profite t-il de mon laxisme des premiers temps pour en abuser ? je ne sais pas si je suis objective car très déçu du père qu'il est devenu..

- Il veut repasser au JAF pour la garde partagée...cependant un doute me ronge : Pourquoi ?! vu qu'il n'est pas content de sa demi journée en plus...donc ma question ; que gagnera t-il exactement s'il obtient la garde partagée en étant marié et ayant un autre enfant ? Je

souhaite le bonheur de mon fils, voir son père en fait partie et j'étais à 100 % d'accord...mais pour les bonnes raisons ! et là.....je sens qu'un truc cloche.

- Si je refuse la mise en place de la garde partagée et demande le recalcul de la pension (car il n'a plu : le trajet, les soucis financiers et il a un double salaire au foyer, mais bientôt bébé mais aussi mariage). Que puis-je réclamer de mon côté ? je ne sais pas ce qui est normal ou non d'avoir pour être honnête.

Merci beaucoup à ceux qui m'auront lue et un grand merci pour vos réponses.

Je commence à ne plus savoir comment agir car je suis restée très calme et j'ai beaucoup accepté...pour mon fils et ne pas faire d'histoire (mon frère a été dans cette situation et la maman n'a pas eu la même flexibilité et souplesse que moi..il l'a donc très mal vécu et ça m'a touché depuis l'adolescence, mon ex le sachant..il sait que je n'irai pas à l'affrontement et donc me pique très souvent...je suis donc obligée de me plier à ses volontés...mais le coup du médecin m'a fait ouvrir les yeux : il ne sait lire le jugement que pour ce qui l'arrange et surtout ne respecte que ce qui l'arrange lui mais sans tenir compte de notre fils...)

Voilà.

En vous souhaitant une bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **02/05/2020** à **07:08**

Bonjour,

Un jugement reste un jugement et votre ex compagnon (pas conjoint, vous n'étiez pas mariés) n'a pas à interpréter ce jugement "à sa convenance" tant pour les droits de visites et d'hébergement que pour la pension alimentaire.

Un conseil : prenez l'aide d'un avocat qui saura prendre votre dossier en mains, assurer votre défense, argumenter auprès du JAF car, si les avocats connaissent la loi, ils connaissent aussi les juges et savent quels sont les arguments qui auront des chances d'être entendus par le juge.

Enfin, si votre ex veut la garde alternée c'est surtout parce que ce mode de garde peut lui supprimer la pension alimentaire qu'il vous doit.

Par **MamanLili**, le **02/05/2020** à **12:07**

Bonjour TISUISSE,

Merci pour votre réponse, et pour votre correction :) oui compagnon*

Je vais faire appel à un avocat, merci pour votre conseil, en effet je pense qu'un avocat saura

mieux exprimer mon point de vue et argumenter auprès du juge.

Je suis rassurée..je ne suis pas folle...Merci.

Je ne sais pas si une médiation est possible pour ce genre de chose...ou même envisageable..étant donné tout les changements qu'il y a eu depuis le jugement il sera peut être nécessaire de repasser devant le juge.

Par Tisuisse, le 02/05/2020 à 12:28

Une médiation, avec un médiateur de justice, peut ne pas être inutile et si votre ex ne s'y présente pas, les juges n'apprécient guère ce type de comportement, cela lui desservira au moment du jugement. Bien sûr, information à ne pas communiquer à votre ex.